

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 61 (1973)

Heft: 2

Artikel: Vaud

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-273287>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

DANS LES CANTONS ROMANDS

NEUCHATEL

Une enquête sur la jeunesse neuchâteloise

Faisant suite à une motion déposée au Grand Conseil en 1964 et développée en 1968 par Me Jules Biétry et consorts, concernant les besoins vitaux des jeunes, le Centre social protestant, appuyé par le Département de l'instruction publique, a conduit une vaste enquête auprès de 1069 jeunes de 16 à 20 ans. Les partis politiques, les institutions touchant la jeunesse, les Eglises, les services sociaux, les sociétés féminines par l'intermédiaire du Centre de liaison ont également été consultés. Il s'agissait d'obtenir une sorte de photographie de la jeunesse selon l'échantillonnage de population aussi vaste que possible et parfaitement conforme à l'éventail social. L'enquête veut avant tout renseigner les autorités et le public sur le comportement des jeunes, sur leur façon d'envisager la vie et leur avenir.

578 garçons et 491 filles en apprentissage, aux études ou à l'école de recrues ont été invités à répondre à 140 questions. La méthode utilisée est celle de l'interview, les groupes de jeunes sont issus de toutes les régions du canton. La valeur de l'enquête réside dans la spontanéité des réponses et dans un dialogue loyal entre le questionneur et les jeunes interviewés, qui ont pu déterminer eux-mêmes les sujets qui leur tiennent à cœur.

Précisons que les marginaux n'ont pu être questionnés que dans une proportion assez faible, ce qui contribue peut-être à embellir quelque peu la photographie. Car notre jeunesse offre une image rassurante, c'est ce que M. François Jeanneret, président du Conseil d'Etat, s'est plus à relever lors de la présentation officielle du rapport, le 23 janvier, au magnifique Centre scolaire du Val-de-Ruz, à Cernier. Encore faudrait-il savoir si l'adulte se sent « rassuré » simplement par le fait que le jeune adopte, au seuil de sa vie active, une éthique conforme à son éducation ! Mais il semble bien que, chez nous, contestataires et insatisfaits soient une petite minorité.

Voici résumés, les résultats de l'enquête :

- Les jeunes sont assez satisfaits du choix de leur situation. L'avenir professionnel semble se définir plus par des conditions de travail que par les compétences techniques du futur métier.
- Les jeunes ne dépendent plus exclusivement de leurs parents. L'avis d'amis, de camarades est souvent prépondérant. L'éducation n'est plus l'apanage des parents, elle s'est généralisée à d'autres groupes.
- Quinze pour cent des jeunes ont consommé une fois de la drogue, 2 à 3 % continuent de s'y adonner régulièrement. Le motif le plus souvent invoqué est la curiosité.
- La moitié des jeunes se disent croyants, mais sans pour autant pratiquer fidèlement les rites de leur religion.
- Les jeunes ne sont pas passionnés par la politique. Ils sont satisfaits du régime politique qui est le nôtre, tout en souhaitant qu'il confère plus de droits aux citoyens, notamment dans la gestion des entreprises.
- Les jeunes donnent en général leur approbation à l'instruction publique et à la formation professionnelle. Ils réclament cependant des mesures plus efficaces pour l'intégration des travailleurs étrangers, pour la politique des loisirs et pour les problèmes du logement.
- Les jeunes se préparent au mariage comme l'ont fait leurs parents. Pour eux, le mariage conserve sa valeur traditionnelle.

De l'analyse des résultats, il ressort que 30 % des filles fréquentent le collège alors que chez les garçons cette proportion tombe à 15 %. Chez les gymnasien, on compterait ainsi deux filles pour un garçon. Si 20 % des filles sont en apprentissage, ce taux s'élève à 30 % chez les garçons. Dans les écoles professionnelles à plein temps on constate aussi une tendance à rencontrer plus de filles que de garçons, mais de manière moins nette que dans les collèges.

Dans les écoles à plein temps, on trouve 75 % de toutes les filles et 55 % de tous les garçons. Les deux tiers de la population se trouvent donc dans ces écoles. Il y a une propension plus nette chez les filles à se maintenir dans un régime purement scolaire. Ces dernières entrent aussi moins volontiers en apprentissage. Quelles peuvent en être les raisons ? Les filles ne ressentent peut-être pas le besoin d'atteindre rapidement, ainsi que le permet un apprentissage, une autonomie économique

et professionnelle. Chez elles, la culture et les voies de formation longue sont plus prisées que l'acquisition rapide de techniques professionnelles.

Pour conclure, citons cette phrase de M. Jules Biétry : « Ce travail, qui ne veut pas porter de jugement, permettra peut-être de suggérer certaines initiatives susceptibles d'assurer un plein épousonnement à notre jeunesse, du fait qu'il permet d'en déterminer précisément les aspirations. »

S. Schäppi.

Au Centre de liaison

Pour la première fois depuis de nombreuses années, le Centre de liaison a organisé, le 17 janvier 1973, une réunion des présidents de ses sociétés-membres. Il s'agissait de permettre à ces dames de faire plus ample connaissance entre elles et de resserrer les liens qui unissent le Centre aux sociétés féminines.

Ce fut un succès. Plus de trente personnes ont répondu à l'appel et la soirée s'est déroulée dans une ambiance fort sympathique.

Après un modeste souper, la présidente du Centre a exposé un projet élaboré par son comité, concernant le service national féminin. Les associations sont priées d'étudier ce projet jusqu'en avril et de faire part de leurs remarques au Centre qui en fera la synthèse.

Au Lyceum-Club

En collaboration avec la Bibliothèque de la Ville et quelques maisons d'édition suisses, le Lyceum-club a organisé, dans le hall du Collège latin, une intéressante exposition de reliures anciennes et modernes. On peut y voir quelques trésors et de petits chefs-d'œuvre qui ne sortent pas souvent de leurs rayons. C'est dire que les bibliophiles et les amateurs de beaux livres seront enchantés de leur consacrer une visite.

Précédant le vernissage, une table ronde réunissait, sous la présidence de M. Hauser, des éditions de « La Baconnière », des éditeurs suisses romands et l'on apprit que l'édition romande « produit » environ 1800 titres par année, chiffre considérable puisque, proportionnellement, près de deux fois supérieur à la production française. Nos éditeurs déplorent l'esprit de clocher qui trop souvent nous incite à attacher plus d'importance aux productions étrangères qu'indigènes, sans tenir compte de la qualité des œuvres. S. Sch.

CHEZ LES SOROPTIMISTES

Les 80 ans de Mme Claire Rosselet

Ce fut une soirée aussi charmante que mémorable. Dans les locaux du Lyceum, en présence des représentantes de nombreuses sociétés féminines, les Soroptimistes de Neuchâtel ont tenu à marquer les 80 ans de Mme Claire Rosselet, « âme » de la Bibliothèque de la Ville depuis plus de 50 ans et grande spécialiste de J.-J. Rousseau.

Dans sa présentation, Mme Hoeter, ex-présidente mondiale du Club Soroptimiste, décrit Mme Rosselet comme la Soroptimiste quasi idéale : ouverte à de justes réformes, possédant l'esprit d'entraide, dépourvue de chauvinisme et d'égoïsme, bienveillante, qualités auxquelles s'ajoutent une grande conscience professionnelle, de la modestie et de l'humour.

Un récital fut ensuite offert à la jubilante par un autre membre du Club Soroptimiste, Mme June Pantillon. Quel cadeau de choix ! Le lumineux talent de la pianiste et la composition raffinée du programme en firent un moment d'une qualité exceptionnelle.

En fin de soirée, Mme Rosselet remercia ses amis en des termes pleins d'humour.

JOURNÉE DES FEMMES VAUDOISES

Le Centre de liaison des associations féminines vaudoises convie toutes les Vaudoises à sa « Journée » : le 15 mars, dès 10 h, à la Salle des 22-Cantons (Buffet CFF, entrée du côté du quai).

Après le message des autorités cantonales présenté par M. le conseiller d'Etat André Gavillet, l'historien M. Jean-René Bory donnera une conférence sur : « Quelques considérations sur l'histoire de la Suisse face à l'Europe ».

A 12 h, un repas réunira toutes qui le veulent bien à la Salle des Vignerons. A 14 h, la « Journée » se poursuivra avec le Message de l'Alliance, présenté par Mme Rolande Gaillard, et avec la projection d'un film suisse en plus. (Prix d'entrée : 4 fr. 50, repas en plus).

MEMENTO

GENÈVE

27 mars, 20 h. 15, Union des Femmes, rue Etienne-Dumont : Assemblée générale du Centre de liaison des associations féminines genevoises.

VAUD

10 mars, assemblée des déléguées des Unions chrétiennes féminines.

LYCEUM-CLUB, rue de Bourg 15

2 mars, 17 heures : Duo de violon et piano par Marlis Metzger, violoniste, et Lotte Gauthier, pianiste, du Lyceum de Zurich.

9 mars, 17 heures : Causerie de Gabrielle Faure. « Un sonnet une vie et le Deschidach », de Gérard de Nerval.

16 mars, 18 h. 15 : Causerie-discussion : « Europe où vas-tu ? » par Hugues Faesi, journaliste accrédité au Conseil de l'Europe et rédacteur parlementaire à Berne.

6 avril, 17 heures : Causerie de Simone Eberhard : « Un mot... mille échos ».

DU 17 AU 24 MARS (chaque jour de 14 à 19 heures, dimanche excepté) : Exposition d'icônes et de peinture. Icônes de Helena Borkowska et peintures de Hella Liberek.

VAUD

A l'Union des femmes de Lausanne

Le bureau de conseils juridiques gratuits.

Les femmes et les hommes de tout le canton peuvent venir sans rendez-vous préalable les lundi de 17 à 18 heures, mercredi de 11 à 12 heures et vendredi à 16 heures. Des dévoués avocats lausannois, secondés par des secrétaires bénévoles, donnent les premiers conseils aux personnes désorientées devant une menace de divorce, un abandon de famille, une pension alimentaire non payée, des problèmes de succession, d'A.V.S., d'assurance, etc. En 1972, 185 cas ont été examinés par nos avocats, parmi lesquels très peu de cas de ventes à température depuis qu'est exigée la signature des deux conjoints.

Le Bureau d'aide aux mères distribue des bons d'épicerie ou de vêtements à des mères ou des femmes seules en difficultés financières.

Le Comptoir suisse bénéficie également de l'activité de l'Union des Femmes qui prend la responsabilité du local de repos du personnel. En automne dernier, 200 personnes ont profité de ce local gratuit pour sortir un moment du brouhaha de la foule en signature des deux conjoints.

venant s'étendre dans le calme. Les sociétés féminines lausannoises font chacune leur part de surveillance de cette salle de repos.

Certaines dames travaillent de leurs doigts pour confectionner pullvers et autres vêtements qui aident à garnir les paquets de Noël du Tuteur général pour ses nombreux pupilles. Les aveugles peuvent également avoir recours aux membres de l'Union pour les accompagner ou leur rendre mains serives.

La Loterie Romande aide par ses dons généreux à payer le loyer ; ainsi les finances sont saignées.

Le salon des Terreaux 22 permet d'organiser chaque deuxième jeudi du mois des causeries variées et le quatrième jeudi de passer un agréable moment de discussion autour d'une tasse de thé.

L'Union des Femmes de Lausanne n'est pas un cercle fermé et se fait un plaisir d'accueillir toute femme désireuse de s'intéresser à un travail social. Son but est d'être utile à la communauté tout en étant un lieu de rencontre sympathique et amical.

M. P.

Le M.L.F. et l'A.D.F.

Intéressante soirée au groupe de Lausanne de l'Association pour les droits de la femme : 4 représentantes du Mouvement pour la libération de la femme confrontaient leurs idées avec le féminisme traditionnel. Confrontation ? Non, même pas. Parallélisme, plutôt !

Les unes comme les autres ont ressenti une fois ou l'autre l'injustice ou certaines injustices de leur condition de femme, que cette injustice se situe sur le plan légal ou professionnel, sur le plan scolaire ou sur celui de la formation professionnelle, sur le plan social ou sur celui de la vie intime : sentiment d'être brimée, opprimée, de ne pas pouvoir s'épanouir, choisir... Les femmes n'ont peut-être pas su s'enlever de la cage — pour employer une image utilisée par Germaine Greer — de la cage dont la porte est ouverte, ou au moins entrouverte !

C'est au niveau de la lutte pour améliorer encore la condition féminine que les femmes, présentes l'autre soir, ne s'accordaient pas : les membres de l'Association pour les droits de la femme, jeunes et moins jeunes, veulent continuer de grignoter, petit à petit, à fond leur condition personnelle, puis celle des femmes en général. Donc : analyse psychologique et philosophique d'abord puis action : le M.L.F. de Zurich a ouvert un bureau de consultation pour femme (problèmes juridiques, professionnels, sociaux, médicaux...) un peu comme les Unions de femmes.

Malgré ces différences apparemment profondes, les membres des 2 mouvements se sont séparés en promettant de ne jamais dire du mal les unes des autres !

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

Plus de discriminations

entre filles et garçons

C'est du moins ce qu'ont laissé entendre les représentants assistant au débat sur « L'éducation des filles », organisé par l'Ecole des parents, l'Association des parents d'élèves et l'Association pour les droits de la femme, le 31 janvier, à Lausanne. Les participants au débat : une gymnasienne, un couple de parents, un instituteur, une ancienne directrice de collège secondaire, une fillette, la jeune fille se trouve conditionnée, alors qu'il faut tout faire pour que s'épanouissent ses dons, sa personnalité.

En attendant que la mentalité change partout (les parents présents au début n'avaient, eux, rien à se reprocher !) les structures de l'enseignement primaire vont changer puisque notre Département est bien décidé à suivre les conseils de la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique en « développant autant que possible l'enseignement des travaux manuels des garçons,

et les discriminations possibles et évitables, dont peuvent souffrir les filles dans leur famille ou dans la société ; on se laisse entraîner, souvent malgré la meilleure bonne volonté, par la tradition, par le langage, et en un rien de temps, la fillette, la jeune fille se trouve conditionnée, alors qu'il faut tout faire pour que s'épanouissent ses dons, sa personnalité.

La citoyenne valaisanne qui épouse un Confédéré d'un autre canton perd automatiquement son droit de cité cantonal. Le même processus intervient au niveau communal. En revanche la Suisse qui épouse un étranger conserve sa nationalité et par conséquent le droit de cité légué par son père. Le droit de cité cantonal est le plus dur à abandonner et divers cantons sont intervenus auprès de la Confédération pour obtenir la révision du droit matrimonial. Le Conseil fédéral s'est déclaré prêt à examiner une

VALAIS

La femme valaisanne et le droit de cité cantonal

telle révision, révision qui devrait permettre aux cantons de prévoir dans leurs lois que l'épouse conserve son droit de cité antérieur en cas de mariage avec un Confédéré d'un autre canton.

Un député valaisan, M. Pierre de Chastanay, président de la ville de Sierre, a demandé au Conseil d'Etat de renseigner la haute assemblée sur les démarches entreprises auprès de la Confédération en vue de faire accélérer les études relatives à une révision qu'il estime indispensable.

Espérons qu'il ne faudra pas attendre une génération pour que ce soit chose faite ! S. Ch.